

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Prairial.

(Ere Vulgaire).

Mardi 9 Juin 1795.

Le roi de Sardaigne envoie 32 mille hommes à l'armée d'Italie, au lieu de 20 mille. — L'empereur invite les états de l'Empire à faire, conjointement avec lui, la paix, afin de conserver ainsi la constitution de l'Empire. — Desir du peuple anglais pour la paix; Pitt cherche à l'égarer, en lui présentant des avantages trompeurs de la continuation de la guerre. — Les Autrichiens ont 200 mille hommes sur le Rhin, et les républicains plus de 300 mille, depuis Cologne jusques dans le Brisgau. — Bon esprit de l'escadre de Toulon prête à sortir. — Proclamation aux départemens de l'Ouest sur la perfidie des chouans. — Rapport de la loi du 12 prairial sur la vente des biens nationaux, et motifs de ce rapport. — Projet d'un établissement d'éducation à Versailles.

A V I S.

Les Propriétaires de cette Feuille se trouvent encore forcés, par les circonstances, d'augmenter le prix de la Souscription. Il se a désormais de 30 liv. pour trois mois, et de 55 liv. pour six mois. Jusqu'à nouvel avis, on ne recevra pas d'abonnement pour un plus long terme.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 21 mai.

Les nouvelles de l'Italie mandent que le général impérial de Vins est parti de Turin pour se rendre encore à son quartier-général à Alexandrie, & d'après l'assurance de l'envoyé de Sardaigne à notre cour, S. M. Sarde au lieu de 20000 hommes qu'elle devoit envoyer à l'armée impériale, en a porté le nombre à 32,000.

S. M. l'empereur a nommé le prince d'Artemberg, connu sous le nom de comte de la Marck, pour la correspondance près de l'armée d'Espagne, & a attaché 3000 florins d'appointemens à cette fonction. Cette disposition ne peut s'allier avec la nouvelle qu'en a publiée, que le ministre d'Espagne, Iriarte, est arrivé à Bâle, le 5 de ce mois.

L'archiduc Charles étoit prêt à partir pour l'armée; mais les médecins ayant trouvé que sa santé auroit trop à souffrir, son départ n'aura pas lieu.

Le comte de Wurmbbrand a été nommé gouverneur de la Carinthie, à la place du comte d'Odenell.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 24 mai.

Le décret de la commission impériale que l'on attendoit relativement aux moyens préparatoires des négocia-

tions de paix, a été remis hier à la diète; il est daté du 19. Après avoir rappelé la paix signée à Bâle le 5 avril entre la Prusse & la France, sa majesté impériale parle des démarches qu'elle a faites le 14 février auprès de la cour de Berlin dans une note jointe au décret; note qui avoit pour objet, de se concerter avec sa majesté le roi de Prusse au sujet de la paix après laquelle l'Empire se-eroit. Elle rappelle les sentimens paternels dont elle a donné constamment des preuves à l'Empire, les sacrifices immenses de la maison d'Autriche pour maintenir la dignité & l'intégrité de l'Empire; & termine par inviter tous les états à prendre incessamment en considération la nomination d'une députation de l'Empire au congrès de pacification, & les pouvoirs & instructions qu'on lui demandera, & de présenter ensuite à sa majesté le vœu de l'Empire sur tous ces objets; sa majesté déclare en outre que, quoiqu'il soit au pouvoir des états d'envoyer des ministres en leur propre nom, pour leurs intérêts particuliers, elle s'attend néanmoins que les états n'oublieront jamais les liens qui les unissent à l'Empire & à son chef suprême; & même qu'en vertu de leurs propres déclarations & du dernier *conclusum*, ils continueront de remplir leurs devoirs constitutionnels jusqu'à ce que l'Allemagne soit délivrée des maux d'une guerre sans exemple, & que l'on soit parvenu à la conclusion d'une paix juste & convenable d'après les mesures tracées par la constitution de l'Empire.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 16 mai.

Le peuple se montre très-fatigué de la continuation de la guerre, dont le fléau pèse à la fois, & aujourd'hui sur nos manufactures, sur notre commerce & même sur nos moyens d'existence, d'autant plus que toutes les denrées sont devenues d'une cherté extrême. Les coryphées de la guerre ou du ministère qui veut la continuer, ne cessent de vanter les avantages que nous devons retirer

de la continuation des hostilités; ils assurent que déjà l'amiral Waldegrave a pris une partie des vaisseaux de guerre Français, qui servoient d'escorte au convoi parti de Brest pour Bordeaux, & que nos troupes ont obtenu des avantages signalés sur les Hollandais, qui sont un peu écartés, non seulement du Cap de Bonne-Espérance, mais encore de l'isle de Ceylan, où l'économie Batave faisoit consumer par le feu, tout ce qu'on croyoit être un excédant des épicerics à apporter en Europe, afin de maintenir leur prix le plus cher possible.

Le peuple se montre peu touché de ces éclairs de gloire, que le ministère fait briller devant lui; il préféreroit une belle & bonne paix, qui le mettroit à portée de remettre en activité nos relations commerciales avec la France, à l'espérance de tant de lauriers qui lui sont promis, s'il veut continuer à pousser la guerre.

On écrit de Dublin que M. Grattan, ce chef de l'opposition irlandaise, fit, il y eut hier huit jours, son importante motion pour que les catholiques obtinssent séance & voix au sénat national, & pussent être admis à tous les emplois.

Les débats à ce sujet durèrent 17 heures. Il y eut 84 suffrages pour le bill, mais il s'en trouva 155 contre; de manière que le plan de lord Fitz-William a éprouvé la disgrâce la plus complète.

Comme l'on craignoit des troubles, le militaire avoit eu ordre de prendre les armes; mais rien n'a menacé la tranquillité.

Un bruit veut que M. Grattan ait perdu la vie dans un duel; mais c'est un bruit qui attend la confirmation qui lui manque.

Si la tranquillité n'a point été troublée à Dublin, il n'en est pas de même de Roscommon, où 3000 factieux ont fait éclater une sédition, en y forçant les ouvriers à leur fabriquer 800 piques.

Lorsque les dragons marchèrent contre eux, ils s'étoient déjà livrés à des excès & avoient fait du dégât. Cependant des nouvelles plus récentes disent que l'ordre y est rétabli.

Le conseil de la ville de Londres a nommé un petit comité pour rechercher les causes de la cherté des subsistances & y apporter remède. L'on y avoit proposé de suspendre pour un an tous les repas publics; mais les aldermans, dont le goût décidé pour les banquets & les tables richement servies a passé en proverbe, se sont refusés à y consentir.

Les Français doivent avoir fait de nouvelles dévastations dans nos possessions de la côte d'Afrique. On dit que les forces qu'ils y ont portées, ont consisté en six vaisseaux de guerre, dont un de 50 canons, & qu'ils s'y sont rendus maîtres d'environ 50 bâtimens, tant Anglais que Hollandais.

Le bruit s'est renouvelé que nos vaisseaux de guerre ont ordre de saisir & d'amener dans nos ports tous les bâtimens neutres qu'ils rencontreront chargés de comestibles pour la France.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 16 prairial, (4 juin, v. st.)

Les dernières nouvelles reçues des bords du Rhin, portent que les troupes saxonnes & hessoises qui bordaient la rive droite du Rhin depuis Vallendar jusqu'à Mulheim, viennent

d'être relevées par des Autrichiens, à raison du traité de neutralité conclu entre les électeurs & la république française. La maison d'Autriche continue à faire les plus grands efforts pour assembler sur le Haut-Rhin l'armée la plus formidable; la Hongrie & la Bohême sont épuisées d'hommes & de chevaux pour parvenir à ce but.

Suivant un aperçu général des forces que les Autrichiens ont le long du Rhin, elles peuvent s'élever dans ce moment à environ 200 mille hommes, non compris les troupes d'Empire.

Les mêmes avis authentiques qui nous donnent ces détails ajoutent, que les armées républicaines qui s'étendent depuis Cologne jusques vis-à-vis du Brisgaw, forment un total de plus de trois cent mille combattans. L'on peut juger, d'après un appareil aussi terrible, que si la paix n'arrête point les coups que l'on est prêt à porter, ils seront beaucoup plus sanglans & plus destructeurs, qu'aucuns des événemens des trois campagnes qui ont précédé. L'on travaille avec activité à relever les fortifications de la ville & du port de Nieupert, même que celles de plusieurs autres places de la Flandre occidentale. Outre cela, la ville & la citadelle de Tournai sont mis dans un aussi bon état que les circonstances le permettent. Ce qu'il y a de singulier, c'est que pendant que l'on fortifie nos villes de la droite de nos frontières, l'on a cependant achevé la démolition du château de Namur, qui est toutefois si important sa position sur une montagne escarpée, située au confluent de la Meuse & de la Sambre.

Les représentans du peuple, en mission ici, viennent de prendre un arrêté qui est déjà imprimé, quoiqu'il ne soit point encore publié. Ses principales dispositions sont: que tous les engagements commerciaux ou civils contractés avant l'entrée des Français dans les pays qui sont en deça de la Meuse, devront être acquittés dans la même monnaie qui avoit cours à cette époque. Pour surplis des nombreuses réclamations adressées journellement aux représentans, il en sera référé au comité de salut public, qui statuera définitivement à cet égard. L'arrêté juste & bienfaisant souffre des retards dans sa publication; l'administration centrale de la Belgique s'y refuse jusqu'à ce moment de le consigner dans ses registres comme il est d'usage.

Le décadé est très-peu célébré ici, depuis que nous jouissons d'une certaine tolérance politique, que l'on a aux vues justes des représentans actuellement dans la Belgique. Le jour de décadé le temple de la raison est vuide; par un contraste bien frappant, le dimanche est célébré avec toute la pompe possible: ces jours là, les églises sont pleines & toutes les boutiques exactement fermées. Les partisans peu nombreux des prêtres robespierristes se fâchent de notre zèle religieux, & dans un langage, saintement patriotique, ils nous traitent de fous & d'imbéciles. *Risum teneatis!*

F R A N C E.

De Paris, le 20 prairial.

Les dernières lettres de Toulon ont entièrement confirmé sur le bon esprit qui règne dans toute l'escadre; il a permis aux commandans de nos armées navales de transférer leur pavillon sur les bâtimens de guerre qui s'y trouveront à propos. Il paroît que l'escadre de Toulon

mettre in
celle de l
renfort q

Les dé
connoître
contre le
a déterm
ont été
Cherbour
côtes de
dissémin
clairer le

« Lisez
les serme
à l'ombre
& le mass
» Hom
desir de
lisez!

« Vous
l'échafand
rés que p
qui avez
pour sou
atroces q
» Ingr

« Malh
par des s
bition; q
plus sûr
foi, sans
nières les
mieux ve

« Amis
guerriers
surer ent
teniez vo
n'aurez d

« Fran
dans ces
vues de
service s
le prix d
pose la l

« Nous
avec la l
en seron
des perso
la même

« Tous
l'union, s
qui veule
ennemis.

« A Re
& indivis

A la su
ctures sais

mettre incessamment à la voile, pour aller se mesurer avec celle de l'amiral Hottam, avant qu'elle puisse recevoir le renfort qu'on lui promet depuis si long-tems d'Angleterre.

Les dépêches surprises aux couriers des chouans ont fait connoître combien il étoit nécessaire de se mettre en garde contre leurs manœuvres & leur mauvaise foi; c'est ce qui a déterminé l'arrestation de plusieurs de leurs chefs, qui ont été transférés dans le fort de l'isle Pelée, près de Cherbourg. Les représentans du peuple près les armées des côtes de l'Ouest, & dans les départemens de leurs arrondissemens, ont publié la proclamation suivante, afin d'éclairer le peuple sur la déloyauté de ses ennemis.

« FRANÇAIS - RÉPUBLICAINS,

« Lisez, lisez! Voyez la bonne foi trompée, trahie, les sermens violés, & la plus épouvantable hypocrisie, à l'ombre des douces paroles de la paix, méditant la révolte & le massacre.

« Hommes sinceres, qui avez posé les armes par le désir de voir cesser les maux qui dévorent ces contrées, lisez!

« Vous, qui nagueres enfermés dans des cachots, que l'échafaud du terrorisme attendoit, qui n'en avez été retirés que par le courage de la représentation nationale, & qui avez profité des premiers momens de votre liberté, pour sourire, peut-être pour donner la main aux projets atroces qui vont être révélés à la face de la France,

« Ingrats, lisez!

« Malheureux habitans des campagnes, hommes séduits par des scélérats qui ne connoissent de dieu que leur ambition; qui ne flattent vos pensées que pour faire de vous, plus sûrement, les instrumens de leurs crimes; qui, sans foi, sans loi, sans religion, portoient à leurs boutonnières les marques de celle que vous professez, afin de mieux vous enchaîner à leurs projets, lisez!

« Amis de votre pays, partisans zélés de la liberté, guerriers magnanimes, vous qui souffrez tant pour assurer enfin le bonheur du peuple français; vous qui retenez votre courage; vous qui croyez que bientôt vous n'aurez que des freres à embrasser, lisez!

« Français républicains, chargés de rétablir l'ordre dans ces contrées, d'y ramener la prospérité, enfin privés de l'espoir si flatteur de leur avoir rendu un service signalé en lui donnant la paix; voyez quel prix de nos efforts, & jugez si notre devoir nous impose la loi de prendre des mesures sévères.

« Nous tiendrons à la pacification; nous l'exécuterons avec la loyauté qui nous l'a voit dictée; les conditions en seront fidèlement exécutées; la propriété, la sûreté des personnes, la liberté du culte seront protégées avec la même vigilance & une égale force.

« Tous les hommes amis de la paix, de l'ordre, de l'union, sont nos freres. Les traîtres, les parjures, ceux qui veulent verser le sang des hommes, sont seuls nos ennemis.

« A Rennes, le 6 prairial, l'an 3^e de la république, une & indivisible.

Signés, GRENOT, BOLLET.

A la suite de cette proclamation se trouvent plusieurs lettres saisies sur un nommé Ballé, courrier de Cormanin,

qui alloit à un rassemblement de Grand-Champ. Il a été arrêté à Ploermel, comme prévenu d'embauchage.

On avoit pensé que la loi du 12 prairial sur la vente des biens nationaux alloit accélérer ces ventes & faire rentrer une très-grande quantité d'assignats avec un bénéfice considérable pour les finances de la république qui ont grand besoin d'être restaurées par une grande diminution dans la quantité des signes de valeurs substitués au numéraire.

Ceux qui s'étonnent des contrariétés qui se manifestent dans les déterminations de la convention, sur des objets aussi physiques & aussi calculés que devoient l'être ceux des finances, ne s'aperçoivent pas que c'est au défaut de grands principes généraux auxquels tous les détails de l'administration puissent être rapportés, qu'il faut attribuer ces vacillations fréquentes de décrets. Tant qu'il n'y aura pas une constitution, bien avouée, un gouvernement bien assis, disons plus, un respect habituel & réfléchi pour les loix, on errera d'écueils en écueils, de factions en factions, & de vanités en vanités; car, l'orgueil humain qui se mêle à tout, & même spécialement aux révolutions, préfère toujours son propre triomphe, ne fût-il que d'un moment, à toutes les vérités morales & politiques que l'expérience des siècles a démontrées.

On a lieu d'espérer que la commission des onze, chargée de réparer nos malheurs passés & présens par une constitution sage & méditée, évitera tous les écueils dont on l'a peut-être entourée sans intention malveillante. La modération est le remède naturel de cet esprit d'exagération qui paroît avoir engendré toutes nos calamités en conquêtes, en finances, en famine, en immoralité, en démagogie. Et en effet, les Français ont prouvé presque à-la-fois à toute l'Europe, qu'ils étoient trop forts, trop riches, trop égaux, trop libres; & toutes ces preuves ont été faites avec des efforts dont il sera utile & agréable à la nation de se reposer.

L'empressement singulier d'un nombre incroyable de capitalistes pour aller faire des soumissions d'acheter en bloc tous les biens nationaux à vendre, annonçoit déjà que ces capitalistes comptoient faire une spéculation avantageuse, & que par conséquent le bénéfice de la nation pouvoit avoir été un peu exagéré; & en effet, Rewbell qui a monté à la tribune, a annoncé de prime abord, que la loi du 12 prairial étoit la ruine de la république, & la destruction de l'hypothèque des assignats à vil prix. Il a dit ensuite, que les agioteurs prenoient à tâche de discréditer les assignats, afin d'en avoir une moindre quantité à employer en achats nationaux, & c'est cette manœuvre, qui, en peu de jours, a fait renchérir si énormément le prix de l'or & de l'argent, ainsi que celui de toutes les denrées; enfin il a démontré que l'évaluation du prix des biens ecclésiastiques & de l'ordre de Malte faite sur le montant des derniers baux valoit infiniment leur valeur réelle, attendu que les fermiers ont toujours supprimé dans le prix annuel de leurs fermages, tout ce qu'ils croyoient devoir en retirer à raison de pots de vin qu'exigeoient ceux les titulaires des bénéfices, & des dangers de mort ou de mutation qu'ils couroient & qui résulioient leurs baux.

De sorte que malgré l'espece d'improbation générale qui

a été manifestée d'abord lorsqu'il s'est agi de rapporter la loi du 12 prairial, la convention a décrété ensuite, sur la proposition de Cambacérés, que cette loi seroit suspendue, & que les comités de gouvernement & des finances réunis, lui présenteroient un autre moyen que celui des ventes ainsi faites, de retirer de la circulation les assignats dont le nombre excessif ruine la France & affame le pauvre.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen LANJUNAIS.

Suite de la séance du 19 prairial.

Nous avons promis la suite de la discussion sur la loi du 10.

Mathieu a dit que la principale cause du discrédit des assignats étoit dans la versatilité des mesures de la convention. Sans doute elle ne doit jamais prononcer qu'après un mûr examen; mais il seroit à désirer que les réflexions qu'on fait souvent sur un décret rendu, eussent précédé ce décret.

L'opinant pense que le décret du 10, avec les modifications qu'on propose, pouvoit produire de bons effets. Le renchérissement des denrées a fait augmenter le prix des domaines; le renchérissement des domaines a fait augmenter le prix des denrées; il étoit donc convenable, que la nation, propriétaire de ses biens, en fixât le taux d'une manière équitable, & tentât par-là de ramener toutes les denrées à un prix supportable pour tout le monde.

Dubois-Crancé pense qu'on a abusé du mot démonétiser; l'assignat, dit-il, ne doit faire fonction de monnaie, qu'aussi long-tems qu'on ne donne pas au porteur la valeur qu'il représente; retirer des assignats, n'est pas démonétiser; mais s'il ne faut que 4 milliards dans la circulation, en émettre un cinquième, c'est démonétiser de fait les 4 premiers milliards de 20 pour cent.

Lehardy a énoncé une opinion dans laquelle il a essayé de démontrer que la cause du discrédit des assignats est moins dans leur quantité que dans la malveillance & la cupidité sur-tout des agriculteurs. Il a proposé qu'on fit des loix de police comme il y en avoit autrefois; qu'on déclarât la récolte propriété nationale; qu'on fixât le prix d'une manière qui pût dédommager convenablement l'agriculteur, & qu'on prononçât la peine de mort contre ceux qui vendroient en contravention à la loi.

Vous organisez la famine, s'écrie Coreinfustier.

Lehardy répond, que personne ne peut plus vivre; que les gens aisés sont aux expédiens; 36 liv. ne peuvent plus nous suffire, dit-il, que feront les pauvres? L'agriculteur suéc le sang des malheureux; il ne veut point d'assignats; pour avoir du blé, il force les particuliers à vendre leurs bijoux, leurs habits: dans les campagnes, ils vendent jusqu'aux croix de leurs femmes.

Ce n'est pas la question, s'écrie-t-on.

Cambacérés demande la parole pour une motion d'ordre; il dit qu'il s'agit uniquement de savoir si on discutera les modifications proposées; or il lui semble qu'il n'y a pas de bonnes modifications à une mauvaise loi.

La suspension de la loi est décrétée, comme nous l'avons dit.

Une légère discussion s'est élevée pour savoir si on suspendroit seulement l'effet des marchés conclus, ou si on les annulerait.

La plupart ont été faits en contravention à la loi, dit un membre.

Les annuler, répond Villetar, ce seroit préjuger que vous ferez de la loi.

La suspension est aussi décrétée pour les marchés conclus.

L'assemblée a décrété que la loi relative aux parents d'émigrés, ne concerne pas les parens d'enfants hors du mariage.

Sur la proposition de Thibaudot, elle a décrété que la trésorerie nationale continuera de solder les points avec les anciens sous, jusqu'à ce qu'il y en ait assez de frappés au coin de la république, & cela notwithstanding la loi qui ôte tout caractère de monnaie aux pièces métalliques portant les empreintes de la tyrannie.

Le même membre s'est présenté pour lire le prospectus de la première loterie de biens d'émigrés: comme il tard, cet objet est ajourné.

Séance du 20 prairial.

Un membre du comité d'instruction, a donné lieu à une discussion assez vive, en proposant de rapporter le décret du... portant qu'il sera formé dans le château de Versailles un établissement d'éducation nationale, tendu l'existence d'une école centrale de travaux publics dans une partie du palais.

Charles Delacroix s'est élevé contre le projet; il a réclamé l'exécution d'une grande idée républicaine, a-t-il dit, le but devoit être de convertir en un monument utile l'éducation publique, le palais de l'ancienne cour. Il s'est saisi à combattre, avec plus de chaleur encore, le projet; il sembleroit qu'il ne devoit échapper ces paroles: *Il semble qu'on ait le retour de Bourbon et de Lambesc, et qu'on veuille réserver un brillant asyle....*

Lorsque Charlier, s'adressant au président a demandé le rappel à l'ordre de l'opinant. Charlier a été applaudi en déclarant qu'il regardoit la terreur que le projet sembleroit encore inspirer un fantôme évanoui, comme un suite faite à la convention nationale.

Philippe Delleville a pensé qu'une assemblée qui voit pas tremblé devant les Bourbons eux-mêmes, devoit pas redouter l'existence de ce qui étoit leur mesure; son avis a prévalu, & le projet du comité a été adopté.

Un des articles de ce décret, réunit à l'établissement de Liancourt, les écoles de Martin & de Popincourt qui demeurent supprimées. Les moyens d'utiliser les salons du palais de Versailles, sont renvoyés à l'examen du comité des domaines.

La commission militaire envoie quatre jugemens qui viennent de rendre.

Le représentant Taleau, envoyé à l'armée de Sarre & Meuse, est rappelé dans le sein de l'assemblée nationale par décret.